Émissions Impossibles

Hervé Guez
Directeur des Gestions Actions, Taux et Solidaire

> *Trop d'espoirs sont encore placés dans les technologies de capture et dans les mécanismes de compensation alors qu'il devient de plus en plus urgent, d'électrifier les usages, de décarboner l'électricité produite et plus largement d'adopter les solutions innovantes et vertueuses déjà existantes.*

LES ENGAGEMENTS S'ENVOLENT, LES ÉMISSIONS RESTENT

Cela fait maintenant plus de 30 ans que le GIEC[1] nous alerte des dangers climatiques et environnementaux, et nombre d'États ont pris des engagements sur ces sujets il y a plus de 10 ans. Bien qu'il existe un consensus politique croissant sur la nécessité de parvenir à la neutralité carbone, bien que les pays à prendre des engagements dans ce sens soient de plus en plus nombreux, la façon dont ces engagements vont se matérialiser manquent souvent de clarté. Il est nécessaire que les gouvernements donnent un signal clair et sans équivoque de leur volonté d'adopter massivement des technologies propres pour décarboner l'économie.

Un rapport de l'ONU publié en 2021 alerte d'ailleurs les États signataires de l'Accord de Paris : leurs engagements actuels engagent le monde sur une trajectoire de réchauffement climatique « catastrophique » de + 2,7°C, très loin de l'objectif de 1,5 °C[2] espéré pour limiter les conséquences les plus graves de ce réchauffement. Le dernier rapport du GIEC est tout aussi alarmiste, et a été décrit par Antonio Guterres[3] comme « *un recueil de la souffrance humaine et une accusation accablante envers l'échec des dirigeants dans la lutte contre les changements climatiques* ».

De même, à l'échelle des entreprises, si les engagements se multiplient ils restent toutefois insuffisants. Trop d'espoirs sont encore placés dans les technologies de capture et dans les mécanismes de compensation alors qu'il devient de plus en plus urgent, d'électrifier les usages, de décarboner l'électricité produite et plus largement d'adopter les solutions innovantes et vertueuses déjà existantes.

LE RÔLE DES INSTITUTIONNELS DANS LA REMISE EN CAUSE DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES ET LA RÉORIENTATION IMMÉDIATE ET MASSIVE DES CAPITAUX

Si nous voulons encore avoir une chance d'éviter les conséquences les plus graves du changement climatique, il est urgent de nous concentrer sur la transformation en profondeur de nos sociétés. La neutralité carbone, qui ne peut s'envisager que de façon globale ou au moins à l'échelle de territoires, appelle une transformation profonde du modèle économique des entreprises, de leur dépendance aux énergies fossiles et aux ressources. Cette transformation sera favorisée grâce à une allocation de capital pro-active vers les entreprises et projets les plus vertueux, d'un engagement actionnarial poussant les entreprises à se transformer en adoptant par exemple des statuts adéquats aux enjeux

1. Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat
2. Source : rapport UNFCCC sept 21
3. https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/f%C3%A9vrier-2022/climat-les-experts-du-giec-s%E2%80%99alarment-des-cons%C3%A9quences-%C3%A9normes-d%E2%80%99une-plan%C3%A8te

LES ÉLÉMENTS COMMUNIQUÉS REFLÈTENT L'OPINION DE MIROVA/LA SITUATION À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT ET SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS SANS PRÉAVIS.

actuels (entreprise à mission[4], B Corp[5]) et, pourquoi pas ?, en tarissant les flux d'épargne vers les entreprises réfractaires au changement.

Nous avons tous un rôle à jouer, tant les gérants d'actifs que les investisseurs institutionnels. Car les solutions pour contribuer à rendre les émissions impossibles existent.

EXCLUSION, ALLOCATION ET ENGAGEMENT : LE TRIUMVIRAT D'UN PORTEFEUILLE DÉCARBONÉ ?

Une première solution pour arriver à des portefeuilles net zéro d'ici 2050 consiste à effectuer une analyse carbone de manière à identifier les secteurs intensifs, et à appliquer une stratégie d'exclusion réfléchie. Cela pourrait se matérialiser par des exclusions de secteurs intensifs comme le charbon, le pétrole ou le gaz lorsque les trajectoires de réduction ne sont pas claires ou insuffisantes avec ce que recommande l'Agence Internationale de l'Énergie qui estime notamment qu'il faudrait dès à présent ne plus mettre en service de nouveaux champs pétroliers ou gaziers. Mais cela ne suffit pas, pas plus que de se positionner sur des secteurs à émissions nulles ou quasi nulles comme les médias ou la finance. Si ces actions peuvent donner l'illusion d'un portefeuille décarboné, elles ne sont ni la manière à contribuer à la nécessaire transformation de l'économie, ni de nature à permettre aux investisseurs de compter parmi les gagnants de cette transformation.

Pour aller vers le net zero, il est primordial pour les institutionnels d'avoir recours à l'allocation pour identifier des entreprises capables de contribuer à une transformation profonde de l'économie. Il s'agit à la fois d'entreprises engagées sur des trajectoires de réduction carbone ambitieuses, tous secteurs confondus, et d'entreprises porteuses de solutions pour l'ensemble de l'économie, qu'il faut accompagner dans leur passage à l'échelle. Concernant cette seconde catégorie on peut citer les énergies renouvelables, l'hydrogène, ou encore les solutions d'efficacité énergétique.

> *Au-delà de ce rôle d'allocataire, les investisseurs institutionnels ont également à jouer un rôle d'actionnaire, qui doit accompagner le renforcement des stratégies de décarbonation des entreprises qu'il soutient. Désinvestir ou ne pas désinvestir : telle est la mauvaise question.*

Cette phase d'allocation, ou de réallocation peut se faire sur l'ensemble des classes d'actifs : actifs listés - avec les actions agissant en faveur de la transition environnementale et énergétique, les obligations vertes ou le meilleur des deux mondes avec des produits diversifiés – ou les actifs réels, en investissant dans des projets liés aux infrastructures de transition énergétique ou à la préservation du capital naturel.

Au-delà de ce rôle d'allocataire, les investisseurs institutionnels ont également à jouer un rôle d'actionnaire, qui doit accompagner le renforcement des stratégies de décarbonation des entreprises qu'il soutient. Désinvestir ou ne pas désinvestir : telle est la mauvaise question. Avant de désinvestir, il faut d'abord mener des actions d'engagement avec les entreprises qui n'ont pas encore effectué cette transition vers la neutralité carbone, ou dont l'ambition en la matière ne semble pas suffisante. Si ces actions se révèlent infructueuses, alors désinvestir peut-être un marqueur d'engagement.

Les solutions pour la décarbonation existent, il convient à présent d'accélérer les initiatives réglementaires pour les rendre incontournables, notamment en développant un référentiel en matière de mesures d'impact, mais aussi un mécanisme favorisant l'allocation vers les actifs verts du côté prudentiel.

Il est également crucial pour les investisseurs institutionnels d'être accompagnés par des acteurs qui ne se contentent pas de montrer patte verte mais qui font bouger les lignes. Chez Mirova, une ambition nous anime depuis la création de la société en 2014 : utiliser le levier de l'investissement pour le mettre au service de la lutte contre le réchauffement climatique et de la neutralité carbone.

4. https://www.economie.gouv.fr/cedef/societe-mission

5. Depuis 2006, le mouvement B Corp porte à travers le monde des valeurs fortes de changement pour faire des entreprises « a force for good » et distinguer celles qui réconcilient but lucratif (for profit) et intérêt collectif (for purpose). L'objectif de B Corp est de certifier les entreprises qui intègrent dans leur modèle d'affaire et dans leurs opérations des objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux. Pour en savoir plus : www.bcorporation.net/about-b-corps/. La référence à un label ne préjuge pas de la performance future d'une entreprise ou de ses gérants.

LES ÉLÉMENTS COMMUNIQUÉS REFLÈTENT L'OPINION DE MIROVA/LA SITUATION À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT ET SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS SANS PRÉAVIS.

Toutes nos stratégies visent à participer à cet effort à travers trois objectifs :

- Offrir des solutions cohérentes avec les accords de Paris[6],
- Offrir des briques d'investissements permettant à nos investisseurs d'accompagner leur trajectoire d'alignement,
- Accompagner les entreprises et projets dans lesquels nous investissons vers une trajectoire net zéro d'ici 2050 via de l'engagement.

6. Mirova vise, pour l'ensemble de ses investissements, à proposer des portefeuilles cohérents avec une trajectoire climatique inférieure à 2°C définie dans les accords de Paris de 2015, et affiche systématiquement l'impact carbone de ses investissements (hors gestions Solidaire et Capital naturel), calculée à partir d'une méthodologie propriétaire pouvant comporter des biais.

Informations légales

À propos de Mirova

Mirova est une société de gestion dédiée à l'investissement durable et un affilié de Natixis Investment Managers. Grâce à sa gestion de conviction, l'objectif de Mirova est de combiner recherche de création de valeur sur le long terme et développement durable. Pionniers dans de nombreux domaines de la finance durable, les talents de Mirova ont pour ambition de continuer à innover afin de proposer à leurs clients des solutions à fort impact environnemental et social. Mirova et ses affiliés gèrent 28,6 Milliards d'euros au 31 décembre 2021. Mirova est une société à mission, labellisée B Corp*.

*La référence à un label ne préjuge pas de la performance future des fonds ou de ses gérants.

Ces informations sont destinées à des clients non professionnels et professionnels au sens de la directive MIF. Si tel n'est pas le cas et si vous receviez ce Document et/ou toute pièce jointe par erreur, merci de le(s) détruire et de le signaler immédiatement à Mirova.

Cette présentation est un document non contractuel à caractère purement informatif.

Cette présentation et son contenu ne constituent pas une invitation, un conseil ou une recommandation de souscrire, acquérir ou céder des parts émises ou à émettre par les fonds gérés par la société de gestion Mirova. Les services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique d'un destinataire en particulier. Mirova ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans cette présentation et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement.

L'information contenue dans ce document est fondée sur les circonstances, intentions et orientations actuelles et peuvent être amenées à être modifiées. Bien que Mirova ait pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier que les informations contenues dans cette présentation sont issues de sources fiables, plusieurs de ces informations sont issues de sources publiques et/ou ont été fournies ou préparées par des tiers. Mirova ne porte aucune responsabilité concernant les descriptions et résumés figurant dans ce document. Mirova ne s'engage en aucune manière à garantir la validité, l'exactitude, la pérennité ou l'exhaustivité de l'information mentionnée ou induite dans ce document ou toute autre information fournie en rapport avec le fonds. Les destinataires doivent en outre noter que cette présentation contient des informations prospectives, délivrées à la date de cette présentation. Mirova ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser toute information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Mirova se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment, sans préavis.

Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Mirova. La distribution, possession ou la remise de cette présentation dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer.

La politique de vote et d'engagement de Mirova ainsi que les codes de transparence sont disponibles sur son site Web : www.mirova.com.

Document non contractuel, rédigé en mars 2022.

MIROVA

Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme
RCS Paris n°394 648 216 - Agrément AMF n° GP 02-014
59, Avenue Pierre Mendes France – 75013 - Paris
Mirova est un affilié de Natixis Investment Managers.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Société anonyme
RCS Paris 453 952 681
43, Avenue Pierre Mendes France – 75013 – Paris
Natixis Investment Managers est une filiale de Natixis.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme
RCS Paris 329450738 Agrément AMF n° GP 90-009
43, Avenue Pierre Mendes France – 75013 – Paris
Natixis Investment Managers International est un affilié de Natixis Investment Managers.

Mentions Légales

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la section de documentation légale du site web (im.natixis.com/intl/intl-fund-documents)

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.
Au Luxembourg: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

Natixis investment managers peut décider de cesser la commercialisation de ce fonds conformément à la législation applicable